

[Accueil \(http://lameuse.sudinfo.be\)](http://lameuse.sudinfo.be) >

[L'ACTU DE MONS-BORINAGE \(/271/sections/lactu-de-mons-borinage\)](/271/sections/lactu-de-mons-borinage)

Boussu: devant le tribunal après une série d'incendies suite... à une rupture



DD avait aussi mis le feu à la voiture de son ex-copine. -
Photo prétexte Belga

Par G.M.

| Publié le 21/12/2020 à 20:13

Ce lundi, s'est déroulé devant le tribunal correctionnel de Mons le procès de DD, prévenu d'une série d'incendies passionnels, menaces et harcèlements. En juin, il avait rencontré une jeune fille, dont il s'est fort épris. Las : il a commencé à boire, et le 10 septembre, elle lui a signifié la rupture.

La jeune fille a dès lors subi l'enfer. La nuit du 9 au 10 septembre déjà, il a bouté le feu à la porte d'entrée et sous l'escalier de la maison où sa belle vivait, rue de Caraman à Boussu. Le locataire du dessus a éteint les flammes. Le lendemain, aussi dans la nuit, il bouté le feu à l'Opel Corsa de la dame. Les flammes s'étendent à la Fiat du voisin et à sa façade. Dans le même temps, il lui envoie des messages par SMS. « Il y a le feu chez toi...

J'ai peur que ça explose... » et à la sœur de son ex : « Je suis quelqu'un qui va jusqu'au bout de l'amour et de la haine. Je vais passer un cap supplémentaire ».

En fuite à la côte

L'homme fuit à Middelkerke, où il envahit une caravane de la famille de la dame. Muni d'une bouteille d'alcool à brûler, il installe des bougies chauffe-plat, mais la police intervient à temps. DD est laissé en liberté. Le 14 septembre, au soir, il frappe encore et encore à la porte de son ex pour la voir. Pas de réponse, la belle étant partie vivre chez ses parents à Dour. Le 16 septembre, il place une bombonne de gaz à hauteur d'une voiture sur la place de Boussu... à 50 mètres du domicile de la dame. Le 21 septembre, la dame sort de l'hôpital de Jette : il l'accoste sur le parking.

Ce tableau peu reluisant, DD l'avoue, par la voix de son avocat Me Jean-Edmond Mairiaux. DD est en état de récidive : en septembre 2013, il a écopé de 12 ans de réclusion pour tentative de meurtre aux Assises de Douai (France) ; et à Avesnes sur Helpe, il a pris une autre peine pour incendie volontaire. Libéré sous conditions le 5 octobre 2019, il a tout de suite trouvé un emploi. En juin 2020, il rencontrait cette dame... puis, il lui a fait vivre l'enfer.

Père alcoolique

« DD doit bénéficier de circonstances atténuantes », plaide Me Mairiaux. Enfant de père alcoolique violent, il a parfois, avec ses frères, été abandonné dans les bois par ses parents qui auraient voulu avoir des filles ! A ses 15 ans, le divorce de ses parents le fait totalement déraiser. Me Mairiaux explique qu'il a peur de l'abandon. Quand il rencontre une fille, il s'investit à fond dans la relation. En juin 2019, sa belle était plus indépendante que lui. « Il ne présente aucun danger sauf quand il a bu », plaide Me Mairiaux. Qui évoque des mails de DD, tristes, empreints d'amour pour cette jeune femme qui « ne méritait pas tout cela ». Il espère la clémence : une peine de prison mettrait fin à sa liberté sous conditions en France... Jugement dans un mois.